



Motion déposée par les élu(e)s CGT de l'Aveyron en CAP locales le 28 mars 2008

Les élus C.G.T. ont décidé d'émettre un avis défavorable sur l'examen des tableaux d'avancement porté à l'ordre du jour de la C.A.P. locale. Ce vote ne met pas en cause la valeur professionnelle des personnels inscrits sur ces tableaux.

La CGT rappelle, comme lors de CAP précédentes, nos revendications en matière d'avancement et notamment la disparition des barrières et des grades non fonctionnels à l'intérieur d'un même corps. Par ailleurs, la CGT conteste la notation comme deuxième critère de sélection du fait de son caractère aléatoire et son système de quotas ne tenant pas compte du nombre et de la valeur réelle des agents promouvables.

Cette CAP se déroule au lendemain d'une journée d'action et de grève à l'initiative des syndicats du Trésor et des Impôts CGT et FDSU pour combattre le projet de fusion DGI/DGCP initié par le Ministre.

Parmi les effets néfastes de cette fusion, la CGT dénonce les menaces sur les droits et garanties des agents des administrations financières.

En effet, alors que dans sa lettre du 28 février, le Ministre prétend agir en toute transparence, force est de constater que le flou artistique caractérise l'avenir des personnels à long terme. La volonté affichée de suppression de milliers d'emplois dans nos administrations, l'incertitude croissante pour l'avenir de nos missions, la poursuite de la désagrégation du réseau, ne pourront être sans incidence sur les droits et garanties des personnels.

Eric Woerth annonce la fusion des corps statutaires du trésor public et des impôts d'ici 2012, mais ne donne aucune indication quant aux règles de gestion finales qui seront retenues.

La CGT pense que ce silence est volontaire car ce même ministre, qui est aussi celui de la Fonction publique, veut s'attaquer par un projet de loi présenté le 18 mars dernier, au statut général de la Fonction Publique, comme le gouvernement s'est attaqué au Code du travail.

La CGT avec ses organisations de la fonction publique ne peut accepter ce qui constituerait une régression fondamentale à la fois pour le service public et pour l'emploi. C'est parce que les droits et devoirs des fonctionnaires existent qu'ils sont une garantie pour tous les citoyens d'égalité de traitement sur tout le territoire, de démocratie, et d'indépendance envers les pressions politiques et économiques.